



Association
des Familles
de Personnes
Assassinées
ou Disparues

La force de l'**entraide** !

Rapport annuel
2012-2013



1er avril 2012 au 31 mars 2013

Déposé à l'assemblée générale annuelle

Septembre 2013

MOT DU PRÉSIDENT	4
MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.....	5
NOTRE MISSION	7
HISTORIQUE	8
VISION.....	8
FOCUS SUR L'ANNÉE 2012-2013	9
PROFIL DES MEMBRES.....	10
Répartition des membres selon la région administrative	10
Répartition des membres selon le sexe	11
Répartition des membres en fonction du lien avec la victime	11
AIDER ET SUPPORTER NOS FAMILLES	12
Répartition des heures consacrées par les employées pour les services aux membres	14
BRISER L'ISOLEMENT	15
Déjeuners-causeries	15
En 2012-2013 les déjeuners-causeries de l'AFPAD	16
Portrait des déjeuners par région	16
Rencontres de familles :	17
INFORMER NOS FAMILLES	18
Bulletin « les Échos de l'AFPAD »	18
Site Internet :	18
Répartition du taux d'achalandage par mois	19
Répartition des visiteurs par ville	19
Répartition de l'achalandage généré par les réseaux sociaux	20

Réseaux sociaux	20
Facebook :	20
Twitter :	20
Conférences	20
« Comprendre le système de justice pénale canadien » : guide pour les victimes.	21
ORGANISATION DES RESSOURCES	21
Conseil d'administration :	21
Équipe permanente de l'AFPAD :	22
Bénévoles :	23
Ressources matérielles :	24
Subventions :	24
Dons privés.....	24
Activités de collecte de fonds organisées par des tiers :	24
Activité de collecte de fonds organisée par l'AFPAD :	25
Fonds Isabelle Boisvenu :	25
REPRÉSENTER NOS FAMILLES	26
Activités médiatiques:.....	26
Partenaires :	27
PROJECTION POUR L'ANNÉE 2013-2014	28
OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2013-2014	29
ÉTATS FINANCIERS 2012-2013	32

Mot du président

Il me fait plaisir de parler de cette merveilleuse restructuration entreprise l'été dernier. Nous pouvons désormais compter sur un CA et une permanence plus dynamique que jamais.

L'association a été très présente sur la scène médiatique et notre implication auprès des gouvernements provinciaux et fédéraux a été plus que significative.

L'AFPAD a su faire sa marque auprès des diverses instances décisionnelles, les médias et les services de polices tout autant qu'auprès des autres organismes partenaires.

De plus, notons que les activités de financement commencent à s'additionner et les services aux membres à mieux se structurer, s'améliorer, mais surtout à se diversifier. Cette année en est une de grands changements que vous saurez apprécier, j'en suis certain.

Au plaisir de collaborer avec vous et de vous côtoyer dans nos différentes activités.



Michel Surprenant

Président

Mot de la directrice générale



Isabelle Labrecque

Directrice générale

L'écriture d'un rapport annuel est toujours un exercice intéressant, puisqu'il permet de mettre en lumière les grandes réalisations de l'année précédente. Dans le feu de l'action, il est souvent difficile d'avoir le regard global sur toutes les petites choses qui nous ont menés là où nous sommes rendus.

Étant nouvellement en fonction, la lecture que je peux faire de l'année 2012-2013 est que l'AFPAD est arrivée à un point de sa croissance où elle se doit, pour assurer le plein développement de son potentiel, de miser sur ses acquis tout en s'ouvrant sur de nouvelles possibilités.

Depuis sa création en 2005, elle a dû composer avec « les moyens du bord » pour établir sa crédibilité, structurer ses services et bien comprendre les enjeux juridiques et politiques dans lesquels elle évoluait. Mout changements internes et externes ont marqué l'historique de l'association qui l'on placée cette année, face à des choix difficiles à faire, mais nécessaires.

L'année 2012-2013 marque le point tournant entre le caractère plus rudimentaire de l'association vers une association qui désire se donner les moyens professionnels pour atteindre une plus grande crédibilité à tous les niveaux.

Comme le jeune adulte qui est prêt à quitter le nid familial, les pères sont maintenant prêts à laisser leur petit voler de leurs propres ailes.

Les enjeux étaient grands, mais l'AFPAD est composée de membres qui sont attachés à leur association et plusieurs d'entre eux se sont mobilisés pour que l'AFPAD poursuive sa mission. Le conseil d'administration s'est donc transformé en cours d'année, mais il est maintenant composé de membres qui sont prêts à soutenir l'évolution de l'association.

Je tiens particulièrement à souligner le travail de nos coordonnatrices, qui malgré vents et marées ont continué à garder le phare. Bien que l'absence momentanée de direction et le peu d'orientation qui leur a été fourni, elles ont maintenu les activités et poursuivi leurs interventions. Bravo pour votre implication et votre dévouement à la cause.

L'AFPAD a également la chance de pouvoir compter sur des bénévoles disponibles et dotés d'une générosité remarquable. Devant la souffrance face

au drame, d'autres familles se portent volontaires pour partager leur vécu et les accompagner vers la maîtrise et le contrôle de leur vie. Nos bénévoles sont nos messagers d'espoir et leur présence amicale et réconfortante est toujours appréciée. L'AFPAD a été créée par des familles, pour des familles et cette tradition se poursuit pour le bénéfice de tous.

La force de l'entraide est notre slogan, nos membres, notre motivation. L'AFPAD est maintenant prête à aller de l'avant.



Notre mission

La mission de l'AFPAD est de briser l'isolement vécu par les familles des victimes afin de développer entre elles des liens de solidarité et de bâtir des ponts vers les ressources nécessaires dans le but d'avoir accès à l'information et aux outils pour reconstruire leurs vies.

L'AFPAD désire également conscientiser les instances décisionnelles en ce qui concerne les difficultés auxquelles sont confrontées au quotidien les familles des victimes ainsi que leur proposer des pistes d'amélioration aux conditions des familles de victimes.

Le mandat prioritaire demeure l'aide et l'accompagnement des familles de victimes d'homicide ou de disparition d'apparence criminelle, et ce, le plus tôt possible suite au drame. L'aide et l'accompagnement prennent la forme de différents types de rencontres, d'activités reliées aux besoins des membres (ou encore de conférences). Elles peuvent également prendre la forme d'aide financière pour du soutien psychologique ou le suivi des procédures judiciaires.

L'autre volet du mandat concerne la représentation des familles auprès des institutions et des autorités politiques. Les familles sont informées de leurs droits et des services publics s'y rattachant; elles sont référées aux différentes ressources appropriées.

L'association joue également un rôle important au sein de la société québécoise en collaborant avec différents organismes d'aide aux victimes. L'AFPAD encourage aussi les initiatives en matière de prévention de la violence et de la criminalité.



Historique

L'AFPAD est née de l'initiative de 4 pères fondateurs ayant tous quatre perdu leurs filles et qui, en 2005 se sont regroupés afin de dénoncer la violence faite aux femmes. De cette association est ressorti un grand constat ; l'aide apportée aux familles de victimes d'homicide ou de disparition criminelle est insuffisante et l'iniquité entre la réhabilitation des contrevenants et des familles de victimes est criante. La mission de l'AFPAD découle donc de ce constat et la volonté d'aider et de supporter d'autres familles de victimes est venue tout naturellement.

L'AFPAD a obtenu ses lettres patentes à titre d'organisme à but non lucratif à l'automne 2005 afin de répondre aux besoins des familles de personnes assassinées ou disparues partout au Québec.

En 2006, un premier bureau fut ouvert à Montréal et dessert l'ouest du Québec. En 2008, un autre bureau a ouvert ses portes à Québec et couvre l'Est de la province.

L'AFPAD compte maintenant 600 membres partout à travers le Québec.

Vision

Que chaque membre d'une famille de victimes d'acte criminel reçoive un support moral psychologique et juridique immédiat suite au drame; qu'elle soit reconnue pour recevoir une indemnisation équitable et suffisante pour être en mesure de faire face à son deuil et reprendre le cours de sa vie dans de meilleures conditions.



Focus sur l'année 2012-2013

L'année 2012-2013 en fut une de grands bouleversements qui auront permis à l'association de se questionner et de positionner ses orientations afin d'assurer la viabilité et la pérennité de l'organisation.

Face à de grands questionnements quant à son avenir, l'AFPAD a dû valider ses priorités et poser des actions. En effet, au mois d'août, le directeur général en place depuis 2010 fut congédié et plusieurs membres du conseil d'administration ont quitté le comité en juin lors de l'assemblée générale annuelle. La majeure partie de l'année fut donc consacrée au maintien des activités et à l'analyse du positionnement de l'organisation.

Malheureusement, les opérations en ont quelque peu souffert entre le mois d'août et le mois de février et les services aux membres furent temporairement réduits au minimum.

Afin de se donner tous les outils nécessaires pour orchestrer une restructuration gagnante, un consultant fut embauché à l'automne 2012 pour aider à la réalisation d'une réflexion stratégique qui aura servi de base pour le développement des objectifs à venir. De plus, une firme de recrutement de professionnels cadres a également été mandatée afin d'assurer le recrutement d'une direction générale compétente qui saurait mener l'AFPAD dans la réalisation de sa mission.

Pour résumer, l'année 2012-2013 a permis de fixer les bases de sa restructuration qui sont celles-ci :

1. Engager une direction générale compétente;
2. Développer les services aux membres;
3. Accroître sa visibilité dans les médias;
4. Mettre en place un plan de communication;
5. Développer ses sources de financement;
6. Restructurer les ressources humaines;
7. Améliorer sa reddition de comptes.

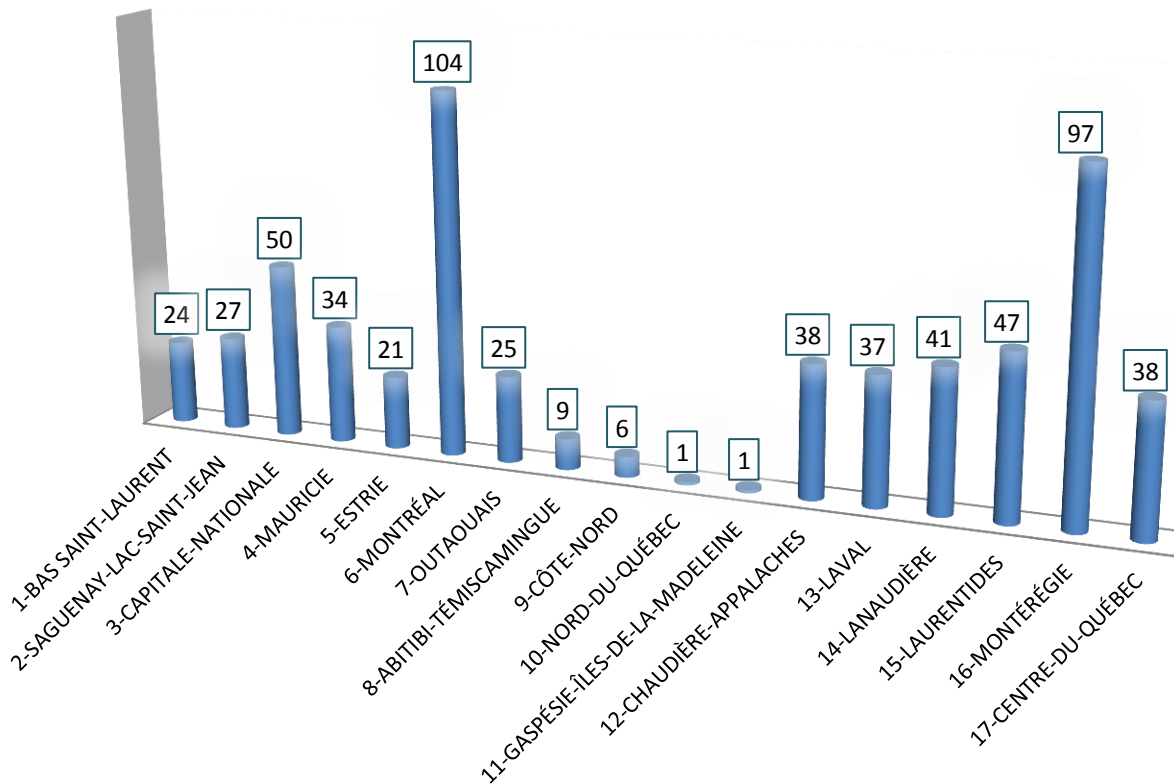
Ces bases serviront à aiguiller les orientations stratégiques du prochain exercice financier.

Profil des membres

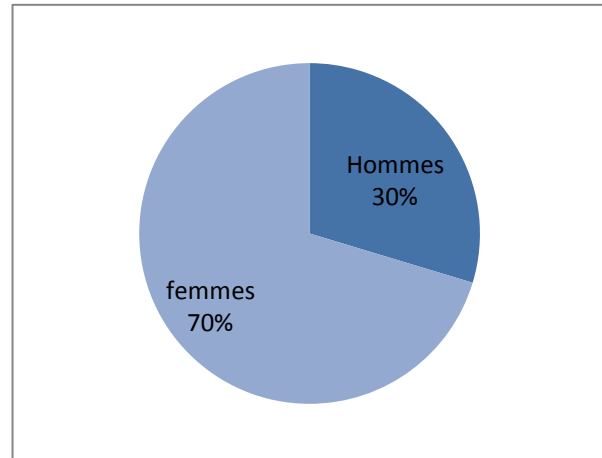
Les membres de l'AFPAD proviennent de partout au Québec et sont composés de familles de victimes. Les membres viennent tous chercher quelque chose de différent au sein de leur association, ce qui explique les niveaux variables d'implication. Pour certains, c'est de la reconnaissance en tant que famille de victime, ou encore, c'est de participer aux activités, pour d'autres, c'est de sentir qu'ils ne sont pas seuls. Une chose est certaine; pour chacun, l'association a sa raison d'être.

En 2012-2013, l'AFPAD a accueilli 47 nouveaux membres.

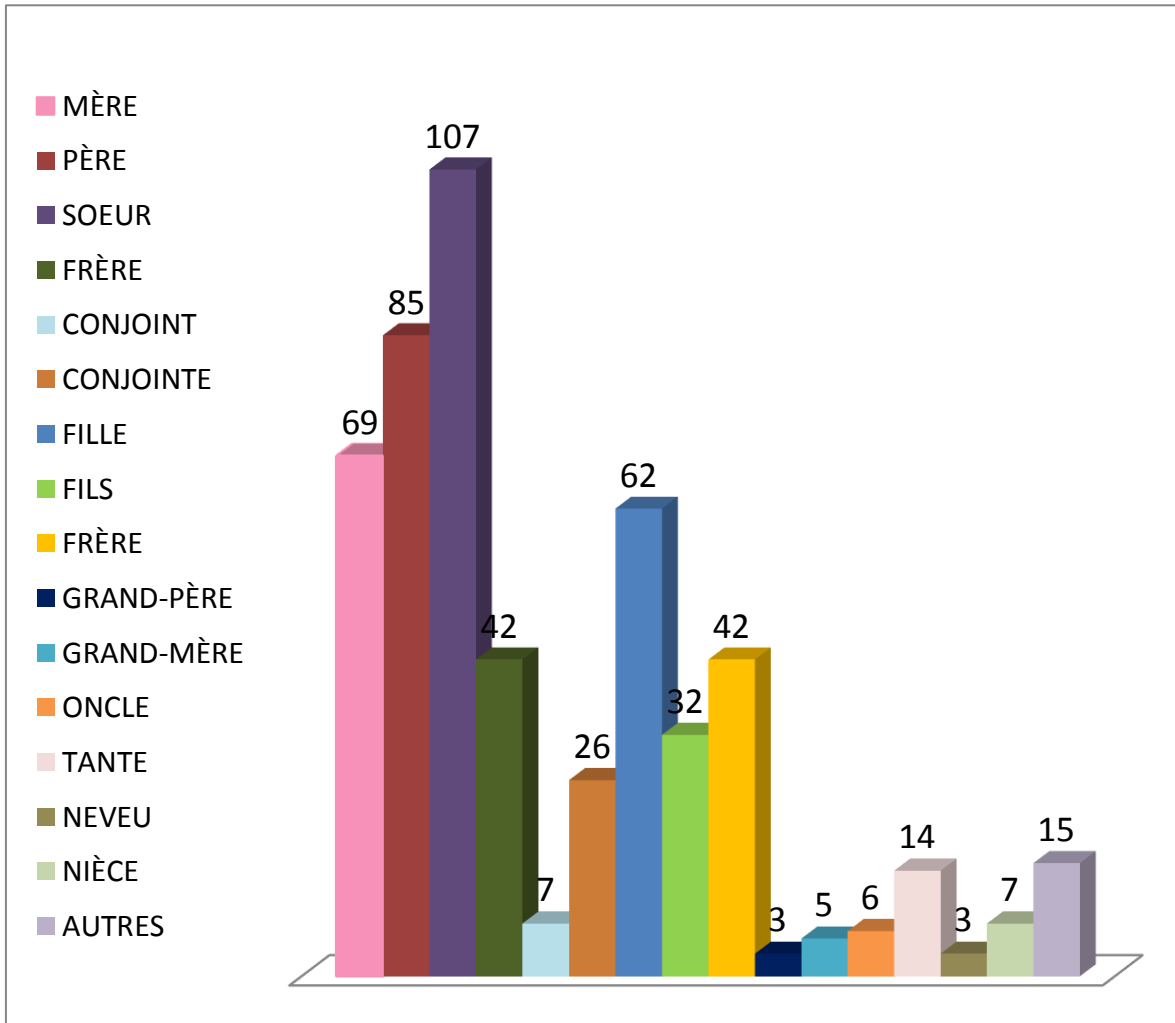
Répartition des membres selon la région administrative



Répartition des membres selon le sexe



Répartition des membres en fonction du lien avec la victime



Aider et supporter nos familles

Le premier mandat de l'AFPAD est d'accompagner les familles suite à un drame. Les différentes formes d'aide se déclinent de plusieurs façons.

1. **Accueil et écoute active** : lorsque survient le drame, l'AFPAD peut compter sur la précieuse collaboration des corps policiers pour distribuer le dépliant informatif. C'est souvent par la suite que la famille entre en communication avec l'association pour valider l'aide que nous pouvons lui apporter. Entre-temps, les coordonnatrices ou bénévoles de l'AFPAD recueillent toutes les informations relatives au dossier afin d'être préparées à recevoir l'appel. Si la personne n'appelle pas spontanément, l'AFPAD tente de créer le contact via l'enquêteur et/ou en rendant visite à la famille lors des funérailles dans les cas d'homicides.
2. **Références** : lors du premier contact, il importe de valider avec la personne si elle a été informée des toutes les formes d'indemnisation et les services auxquels elle pourrait avoir droit; si la personne a besoin de réponses requérant l'intervention d'un conseiller professionnel, elle est alors redirigée vers la ressource adéquate (CAVAC, IVAC, conseiller juridique de l'AFPAD ou autre ressource professionnelle).
3. **Soutien moral continu et suivi de l'avancement de l'enquête** : autant dans les cas d'homicide que des disparitions, l'AFPAD s'assure d'un certain suivi avec la famille et les corps policiers. Les familles peuvent compter sur l'AFPAD pour recevoir un soutien moral continu tout au long du processus.
4. **Médias, processus judiciaire et accompagnement à la Cour** : il est fréquent que les familles aient besoin de conseils pour faire face aux médias. Accepter ou non leur présence? Quoi dire ou ne pas dire? L'AFPAD peut conseiller quant à la manière de gérer la présence des médias et comment communiquer efficacement son message. Dans les cas d'homicides, bien que les familles soient, la plupart du temps, bien informées du processus judiciaire par les CAVACS, l'AFPAD vient compléter l'information au besoin, pour les rassurer.

La famille peut également faire appel aux coordonnatrices ou aux bénévoles pour solliciter une « présence-amie » lors de la comparution puisque cette étape est souvent très longue et pénible à vivre.

5. **Droit à l'information sur le détenu et opposition à la libération conditionnelle** : dans les cas d'homicide, les familles ont le droit d'être informées de certaines activités du détenu. Les coordonnées de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) leurs sont transmises afin qu'elles puissent accéder à l'information. Le moment venu, la famille de la victime a le droit de soumettre ses représentations à la CLCC ou au Service correctionnel du Canada lors de toute demande de remise en liberté de la part du délinquant. L'AFPAD peut aider et guider à la rédaction du témoignage qui sera lu devant les commissaires lors de l'audience en libération conditionnelle.

6. **Aide psychologique et soutien financier au processus judiciaire** : lorsque la décision de l'IVAC est rendue, il se peut qu'une personne ait droit à 30 séances de consultation psychologique. Le maximum fixé par l'IVAC est de 86,60 \$ par séance. Parfois, les frais de consultations sont plus élevés et l'AFPAD peut venir compenser la différence.

Dans d'autres cas, l'IVAC peut refuser la demande pour différentes raisons d'admissibilité. L'AFPAD peut donc analyser le dossier et décider d'accorder l'équivalent de l'IVAC, soit 30 séances à un maximum de 86,60 \$ par séance.

Lorsqu'une famille veut suivre le procès du criminel et que le palais de justice est éloigné de plus de 100 km du domicile, l'AFPAD peut défrayer une partie du coût de déplacement, l'hébergement, les repas et le stationnement pour permettre à la famille de suivre le procès.

Toutefois, toute autre demande est analysée et, dépendamment de la disponibilité du budget, certaines sont acceptées comme en fait foi le tableau suivant.

En 2012-2013 les demandes d'aide financière sont réparties comme suit :

DATE	RAISON DEMANDE	accepté
15-02-2013	Déplacement pour aller chez son psychologue	oui
03-05-2012	Billet train pour transport cendres de sa fille à sa sœur au N.B.	oui
07-06-2012	Aide séances psychologue (payé le surplus de 25\$/séance) x 5	oui
12-07-2012	Aide nettoyage scène de crime	oui
29-08-2012	Aide séances psychologue (payé le surplus de 25\$/séance) x 5	oui
29-11-2012	Payé Deuil Jeunesse-aide à sa petite-fille de 4 ans-deuil de sa mère	oui
	Aide pour payer facture Hydro Québec	non

7. Accompagnement:

Accompagnement à la Cour pour une enquête préliminaire	1 accompagnement
Accompagnement d'une famille pour un procès	1 accompagnement
Accompagnement d'une famille à une rencontre au service de police de la ville de Québec (SPVQ) pour les 5 ans de disparition de leur fille	1 accompagnement
Présence à une audience du tribunal administratif du Québec (TAQ)	3 accompagnements
Accompagnement à l'audience en libération conditionnelle à la commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC)	1 accompagnement
Accompagnement au bureau de Procureur de la Couronne (rencontre d'information)	1 accompagnement
Aide pour faire avancer des dossiers à l'IVAC	9 familles aidées

8. Aide à la rédaction :

Aide à la rédaction de témoignages pour le bulletin « Les Échos de l'AFPAD »	27
Rédaction d'une lettre d'appui pour prolongation du visa d'une famille membre	1
Aide à la rédaction de la lettre de témoignage de la victime en prévision de l'audience en libération conditionnelle	3

Répartition des heures consacrées par les employées pour les services aux membres

Écoute active avec des membres AFPAD	1540 heures
Écoute active pour des personnes référées à d'autres organismes	37 heures
Suivi des dossiers en collaboration avec la SQ:	154 heures
Rédaction de lettres pour audiences en libérations conditionnelles ou pour témoignages à la Cour	22 heures
Accompagnement à la Cour	140 heures
Ouverture de nouveaux dossiers (Accueil, préparation du dossier, préparation et envoi de documents d'accueil)	40 heures
TOTAL	1933 heures

Tous ces services sont dispensés avec beaucoup de compassion et d'empathie par les employés de l'AFPAD et par quelques bénévoles qui sont en soutien aux familles. Ces services, qui sont considérés comme le cœur des activités de l'AFPAD, sont entièrement dédiés aux services aux membres. Il importe de se rappeler que la mission de l'AFPAD est d'être présent au quotidien pour les familles de victimes et que les charges des activités régulières de l'AFPAD doivent être considérées comme des services directs aux membres.

Briser l'isolement

Déjeuners-causeries

Dans sa mission, l'AFPAD s'est donné comme mandat de réunir ses membres lors de déjeuners-causeries qui permettent aux familles de victimes de se reconnaître dans leur vécu, de se supporter mutuellement pour ainsi espérer une meilleure reprise du contrôle de leur vie. L'AFPAD défraie le coût des déjeuners des participants jusqu'à concurrence de 12\$ par personne.

En 2011-2012 les déjeuners-causeries se tenaient dans les deux grandes régions, soit Québec et Montréal. L'objectif pour 2012-2013 était d'étendre le territoire sur lequel étaient tenues ces rencontres. Les coordonnatrices ont donc recruté des responsables pour chacune des régions administratives

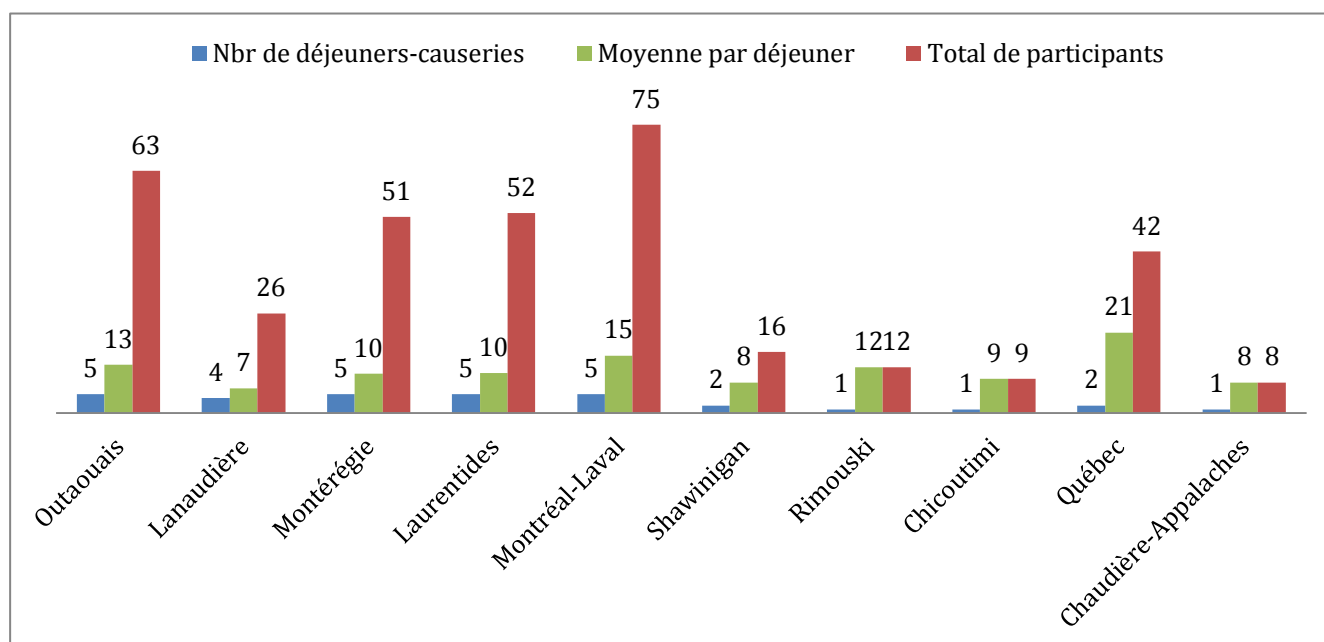
indiquées dans le tableau suivant. Il appert que certains ajustements seront à prévoir pour la prochaine année quant aux méthodes de recrutement et le modèle d'activité pour les régions dont les membres sont séparés par de grandes distances.

Les membres assistant aux déjeuners-causeries sont unanimes quant aux bénéfices engendrés par le contact, la proximité, l'ouverture et la compréhension des participants. Ils apprécient avoir la possibilité de s'exprimer et de se faire comprendre sans être dans l'obligation de s'expliquer. De plus, la convivialité et l'intimité des lieux fréquentés favorisent les échanges et le partage.

En 2012-2013 les déjeuners-causeries de l'AFPAD

Région	Nombre de déjeuners-causeries	Total de participants	Moyenne par déjeuner
Outaouais	5	63	13
Lanaudière	4	26	7
Montréal	5	51	10
Laurentides	5	52	10
Montréal-Laval	5	75	15
Shawinigan	2	16	8
Rimouski	1	12	12
Chicoutimi	1	9	9
Québec	2	42	21
Chaudière-Appalaches	1	8	8

Portrait des déjeuners par région

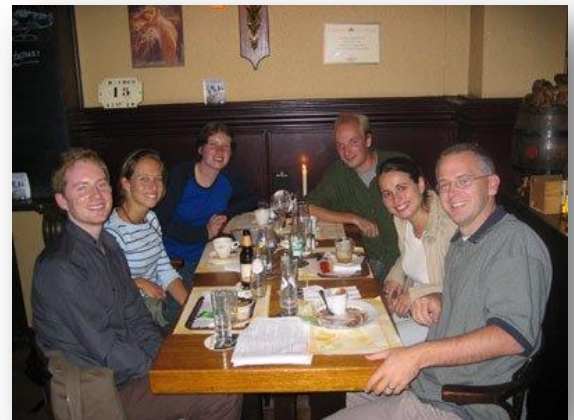


Rencontres de familles :

Afin de créer plus d'occasions de rencontres et d'échanges informels, le bureau de la région de Québec a pris l'initiative de réunir les membres de sa région lors de deux rencontres familiales.

Le 20 octobre 2012, 24 personnes ont pris part à une rencontre de familles qui s'est tenue à l'Université Laval. Lors de cette rencontre, les membres ont assisté à une conférence donnée par le Capitaine Normand Boudreault de la ville de Québec au sujet d'un projet d'aide aux victimes afin d'améliorer les interventions suite à un drame.

Le 8 décembre 2013, 34 personnes ont participé à un souper de Noël qui s'est tenu à Québec au Vieux Duluth. Les familles ont pu échanger, s'amuser tout en écoutant des chants de Noël.



Informer nos familles

Dans sa mission, l'AFPAD tient à renseigner ses membres sur les avancées en matière de législations, des modifications aux programmes d'aides aux victimes ainsi que de ses activités internes. L'association remplit son mandat de plusieurs façons.

Bulletin « les Échos de l'AFPAD »

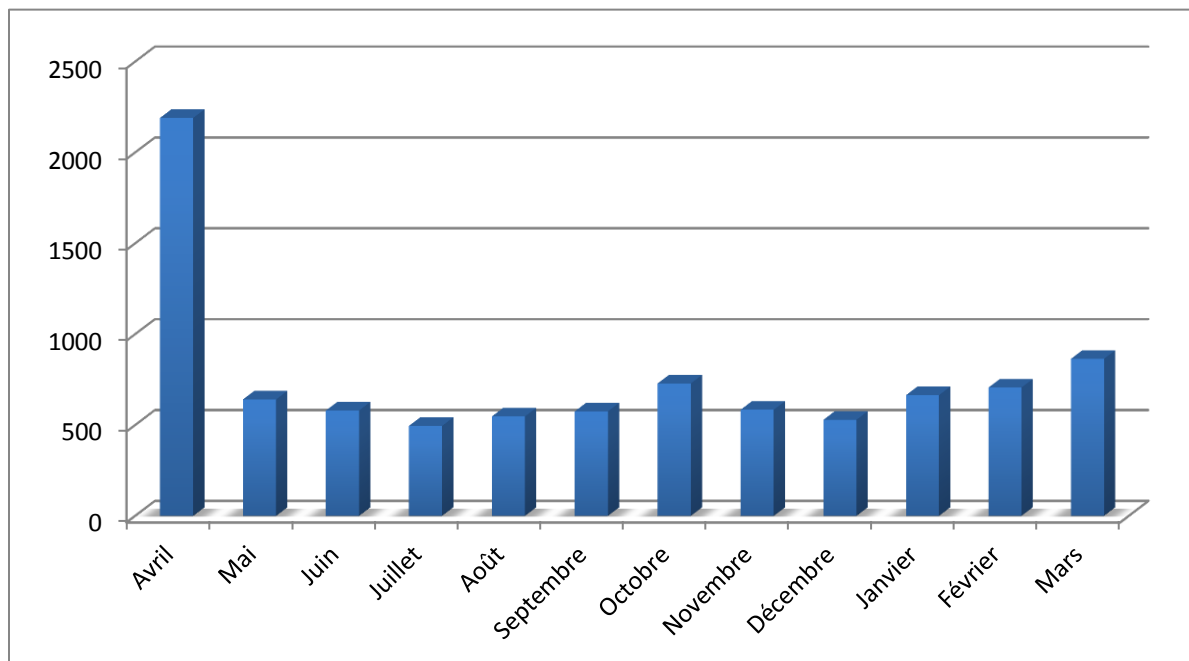
Depuis sa création, l'AFPAD se fait un devoir d'informer ses membres via un bulletin d'information, « les Échos de l'AFPAD » qui est publié quelques fois par année. L'an dernier, trois publications ont été acheminées aux membres, par courriel ou par la poste. La première, une édition spéciale dans le cadre de la semaine des victimes qui portait sur la thématique : « Aller de l'avant », proposait aux lecteurs, exclusivement des témoignages de familles de victimes. Dans les deux autres éditions régulières, soit en septembre 2012 et en mars 2013, les bulletins se voulaient d'abord informatifs, mais proposaient également des témoignages de familles.

Site Internet :

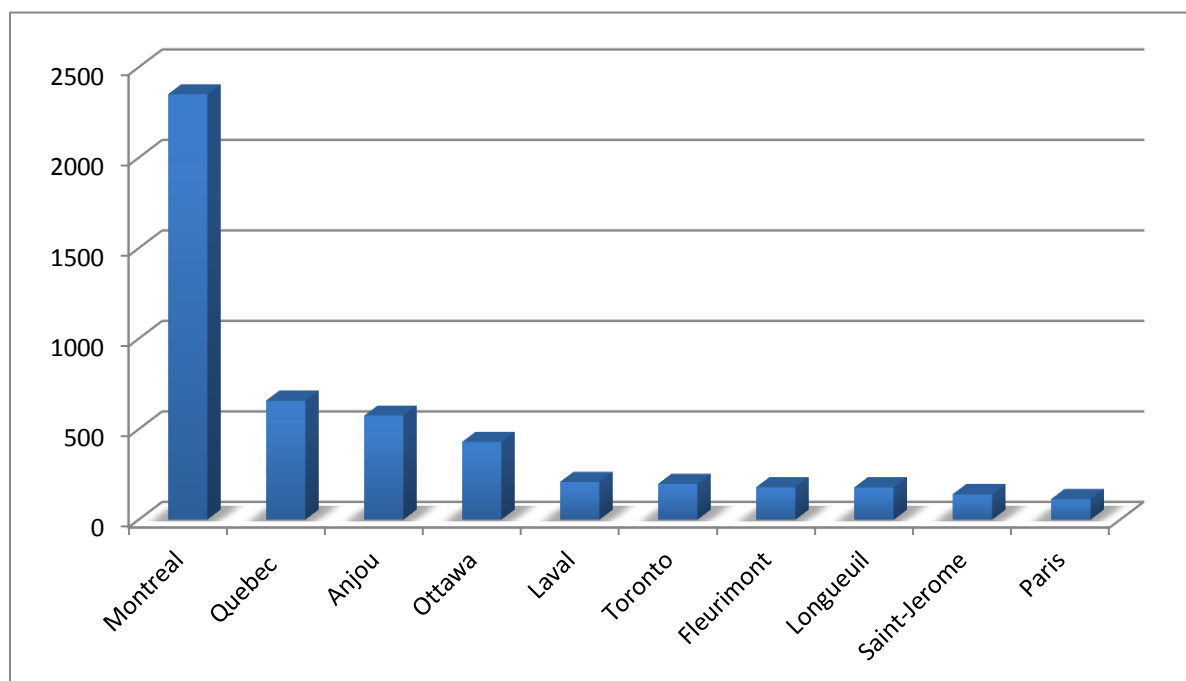
L'achalandage sur le site fut tout de même considérable en 2012-2013 :

- Nombre de visiteurs : 9104
- Nombre de pages vues : 19127
- Moyenne de pages consultées : 2,99
- Nombre de visiteurs uniques : 6 722
- Nombre de visiteurs 2 fois et + : 2 382
- Durée moyenne des visites : 2 min 33 sec.

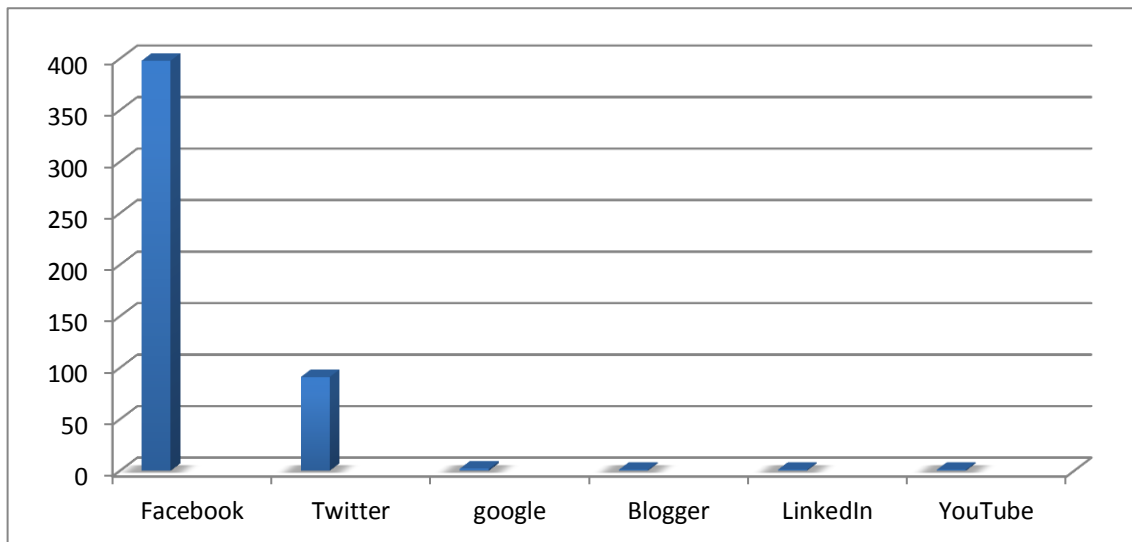
Répartition du taux d'achalandage par mois



Répartition des visiteurs par ville



Répartition de l'achalandage généré par les réseaux sociaux



Réseaux sociaux

Facebook :

Trois comptes ont été créés pour l'AFPAD. « Je soutiens l'AFPAD », « AFPAD Québec » et « AFPAD Montréal ». Au total les comptes Québec et Montréal comptent 657 « amis ». Via ces réseaux, l'AFPAD tient ses membres informés sur l'actualité judiciaire du Québec. Cette plateforme sert également de lieu d'échange entre les membres sur l'actualité.

Twitter :

Par manque de ressources, le compte Twitter n'est pas alimenté.

Conférences

Le 15 novembre 2012, à Montréal, le Sergent Bernard Caron SQ, le Capitaine René Lavigne SQ, le Capitaine Éric Latour SQ et le Sergent Jean-Charles Benoît SQ, ont donné une conférence sur le rôle et les services du module d'assistance aux victimes et sur la division de l'identité judiciaire. Les participants ont également reçu de l'information sur la division de l'analyse et du comportement ainsi que sur le travail de la SQ en ce qui a trait aux enlèvements et disparitions. 26 personnes ont participé à la conférence.

« Comprendre le système de justice pénale canadien » : guide pour les victimes.



Lors de différentes communications avec les familles, il s'avérait nécessaire de les outiller pour une meilleure compréhension de l'appareil de justice canadien afin qu'elles puissent mieux s'y retrouver. Ce guide était offert uniquement en anglais par le « canadian resource center for victims of crime » et la traduction a été possible grâce au soutien financier du Fonds d'aide aux victimes du ministère de la Justice du Canada. Son lancement a été fait dans le cadre de la semaine des victimes 2012.

Organisation des ressources

Conseil d'administration :

En début d'année financière, soit au 1^{er} avril 2012, le CA était constitué de :

Elizabeth Pousoulidis, présidente;
Michel Surprenant, vice-président;
Elizabeth Laplante, secrétaire;
Maya Azzi, trésorière;
Stéphane Luce, administrateur;
Bruno Serre, administrateur;
Gilbert Tremblay, administrateur;
Martine Boucher, administratrice;
Roger Poirier, administrateur.

Ont quitté à la fin de leurs mandats, lors de l'AGA qui a eu lieu le 3 juin 2012 :

- Elizabeth Pousoulidis;
- Elisabeth Laplante;
- Martine Boucher;
- Maya Azzi;
- Gilbert Tremblay.

Au mois de juin 2012 :

- Michel Surprenant accepte le poste de président;
- Martine Boucher, le poste de vice-présidente.

Au mois de septembre 2012 :

- Bruno Serre devient vice-président par intérim

Au mois d'octobre 2012

- Stéphane Luce devient trésorier par intérim

Se sont ajoutés en cours de mandat :

- | | | |
|---------------------|--------------------|------------------|
| • Martine Garand | début : 20-07-2012 | fin : 13-11-2012 |
| • Michèle Brisebois | début : 12-07-2012 | fin : 25-11-2012 |
| • Dominique Julien | début : 12-07-2012 | fin : 25-11-2012 |
| • Nicole Dubé | début : 19-02-2013 | Toujours active |
| • Nicole Latour | début : 19-02-2013 | Toujours active |
| • Joanne Jong | début : 19-02-2013 | Toujours active |

Au 31 mars 2013, le CA était composé comme suit :

Michel Surprenant, président;
Bruno Serre, vice-président par intérim;
Stéphane Luce, secrétaire, trésorier par intérim;
Roger Poirier, administrateur;
Nicole Latour, administratrice;
Nicole Dubé, administratrice;
Joanne Jong, administratrice.

Équipe permanente de l'AFPAD :

Directeur général au 1^{er} avril 2012 : Michel Germain occupait les fonctions 3 jours par semaine. M. Germain a été congédié le 6 août 2012.

Une nouvelle directrice générale est entrée en poste le 25 février 2013 : Madame Isabelle Labrecque. Madame Labrecque occupe le poste de directrice générale à temps plein.

Coordonnatrice du bureau de Montréal et de l'ouest du Québec : Raymonde Hébert

Coordonnatrice du bureau de Québec et de l'est du Québec : Andrée Champagne

Technicienne-comptable : Sema Solmaz. Madame Solmaz est embauchée maintenant comme contractuelle une journée par semaine pour veiller à la saine gestion financière de l'AFPAD. Les tâches administratives ont donc été reprises en entier par la coordonnatrice de Montréal, madame Hébert durant l'exercice financier.

Durant le mois de mars, la directrice générale a procédé à une révision des tâches de l'équipe permanente. Le rôle des employées s'est donc précisé et mieux orienté afin d'optimiser la gestion du travail. Les deux coordonnatrices se sont vues attribuer de nouvelles responsabilités. Madame Hébert sera responsable du bénévolat et madame Champagne, responsable des activités de collectes de fonds initiées par de tierces parties.

Bénévoles :

Étant une très petite équipe permanente, l'AFPAD s'est entourée d'un réseau de bénévoles efficaces qui assurent le fonctionnement d'activités en région, telles que les déjeuners-causeries. Cette année, 273 heures de bénévolat ont été comptabilisées au total par ces bénévoles pour l'organisation des déjeuners-causeries. Remercions le précieux travail de : Dany Brodeur, Marc-André Raymond, Johanne Côté, Ghislaine Fréchette, Nicole Bilodeau, Annette Gosselin, Rollande Grenier, Gisèle Laliberté, Sylvain Therrien, Sylvie Dufour, Janyne Houle, Nicole Dubé, Nicole Latour, Bruno Serre, Stéphane Luce, Caroline Lachance.

Notons également que nous pouvons compter sur la précieuse collaboration de Me Laurence Ferland en tant que conseillère juridique qui a dispensé 21 heures de conseils gratuits aux membres de l'AFPAD.

De plus, les membres de l'AFPAD ont l'opportunité de compter sur la collaboration spéciale de Me Marc Bellemare dans plusieurs dossiers.

Pour la production du bulletin de l'AFPAD, la firme MAF services nous offre 50 heures de services de traduction. Madame Diane Carlos, qui s'assure de la mise en page, nous a offert 100 heures de bénévolat durant le dernier exercice.

Au total, si nous comptabilisons les heures consacrées au bénévolat tout au long de l'année, comprenant les heures de préparation du CA, les réunions comme telles et toutes les apparitions médias de nos porte-paroles, l'AFPAD peut compter sur 1831 heures de bénévolat. La force de l'entraide, c'est là que nous la sentons.

Il est important de noter que puisqu'il est difficile de donner une valeur monétaire à tout le service bénévole offert à nos membres durant l'année, cette réalité n'est donc pas reflétée dans les états financiers.

Ressources matérielles :

Subventions :

Cette année encore, l'AFPAD a bénéficié d'une subvention du BAVAC de 185 010 \$ pour ses activités régulières.

Une subvention non récurrente de 43 000 \$ a également été accordée par le BAVAC pour la réalisation du projet de référence en ligne. Dû aux nombreux changements vécus durant l'année, le projet n'a pas évolué durant cet exercice financier. Mais une extension de délai a été accordée par le BAVAC pour la livraison finale du projet en 2013-2014.

De plus, l'AFPAD a reçu une subvention du gouvernement fédéral de 4250.00 \$ pour la traduction du guide « comprendre le système de justice pénale canadien » qui fut lancé durant la semaine des victimes 2012.

Dons privés: 30 800,00 \$

Activités de collecte de fonds organisées par des tiers :

Activité	Revenus	Dépenses	Revenu net
Tournoi golf CANASA Montréal	1142,00\$	32,16\$	1109,84\$
Tournoi golf CANASA Québec	2058,00\$	577,81\$	1480,19\$
Golf Sherbrooke	1184,00\$	87,06\$	1096,94\$
Les Maestros	7614,18\$	3672,42\$	3941,76\$
Vente de sucre d'orge	1280,00\$	834,19\$	445,81\$
Vélo M-A Raymond	150,00\$		150,00\$
Zumbathon	500,00\$		500,00\$
Spectacle J. Rochon	500,00\$		500,00
		Total	9224,54\$

Merci à tous les bénévoles qui se sont impliqués dans l'organisation d'activités.

Activité de collecte de fonds organisée par l'AFPAD :

Gala Porteur d'Espoir	15 710,55\$	42 156,90\$	(26 446,35\$)
----------------------------------	--------------------	--------------------	----------------------

Une initiative de M. Michel Germain, ancien directeur général, le gala devait se tenir dans deux villes, soit Montréal et Québec. Vu le manque de planification et le sous-financement des commanditaires, le gala de Québec a dû être annulé. Plusieurs facteurs expliquent l'échec financier de cette activité à Montréal :

- Une firme externe pour l'organisation de l'évènement a été engagée moyennant des coûts très onéreux;
- Absence de plan de commandite et de recherche de commanditaire;
- Sous-évaluation de la capacité de vente des billets;
- Autres services engagés à des frais élevés.

Fonds Isabelle Boisvenu :

Cette année le Fonds n'a accordé aucune bourse d'études. Aucune candidature n'a été soumise.

Le fonds a été créé en 2005 afin de soutenir les étudiants qui désiraient approfondir la science de la victimologie et aussi, afin de sensibiliser les étudiants, la population et les différents corps professionnels aux dommages collatéraux d'un homicide ou d'une disparition d'origine criminelle. Le seul contributeur à ce fonds est Monsieur Pierre-Hugues Boisvenu et l'AFPAD en est l'administrateur pour la remise des bourses.

Représenter nos familles

Activités médiatiques:

L'AFPAD a joui d'une très belle visibilité au niveau des médias durant la dernière année. L'AFPAD est fréquemment demandée pour commenter de nombreux sujets d'actualité et a répondu à plusieurs demandes d'entrevues, radio, journaux, télévision en 2012-2013 quant aux sujets suivants :

- Dossier de Julie Surprenant, Journal le Soleil, Québec, Radio X, 98,5 fm, La Revue Terrebonne;
- Le nouveau programme d'assurance-emploi du gouvernement fédéral, Radio Canada Estrie;
- Dossier Guy Turcotte, 98,5 fm, CTV News;
- Dossier sur les peines trop clémentes du Journal de Montréal;
- Dossier sur la problématique du retour au travail des victimes d'acte criminel, Jobboom;
- Drame de Warwick, Journal de Québec, LCN;
- Dossier Valérie Leblanc, 98,5 fm.
- Dossier Pascal Morin, Journal de Québec;
- Compressions budgétaires dans le système carcéral québécois, Radio Canada;
- Témoignage suite à une mort traumatique, 98,5 FM Isabelle Maréchal;
- Dossier Patrick Desautels, Radio X, TVA, 98,5 FM;
- IVAC et les problèmes d'indemnisations (dossier Patrick Desautels), TVA; Sherbrooke, Radio Canada Sherbrooke;
- Perdre son enfant par crime violent, Radio X;
- Dossier Naïma Naboulsi, reportage La Presse;
- Réactions suite à la première émission de 19,2, Journal de Montréal;
- Les disparitions, Radio X;
- Dépôt du projet de loi c-22 du Ministre St-Arnaud, TVA, radio de Radio Canada; Radio Canada Sherbrooke, La presse canadienne;
- Relance de l'enquête de la disparition de Germain Gaudreault, Hebdomas Charlevoix;
- Aide aux victimes, V-télé.

Partenaires :

Au fil des ans, l'AFPAD peut se targuer d'avoir su développer un réseau de partenaires avec lequel elle collabore de manière étroite.

- Bureau des victimes d'actes criminels (BAVAC);
- Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC);
- Le Ministère de la Justice du Québec;
- Le Ministère de la Justice du Canada;
- L'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels;
- Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVACS);
- La commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC);
- Association québécoise plaidoyer victimes (AQPV);
- Deuil-Jeunesse;
- Enfants-Retour Québec;
- Ordre des psychologues du Québec;
- La Sûreté du Québec;
- Le service de police de la ville de Québec;
- Le service de police de la ville de Montréal;
- Les divers services de polices d'autres municipalités du Québec;
- Bureau des procureurs de la Couronne du Québec;
- Maison Montbourquette;
- Emploi Québec;
- Probono Québec;
- Centre local de services communautaires (CLSC);
- Mothers Against Drunk Driving (MADD);
- Direction de la protection de la jeunesse (DPJ);
- Université de Montréal, département de criminologie;
- Université Laval, département de criminologie.

L'AFPAD tient à remercier tous les donateurs corporatifs et individuels qui soutiennent notre cause et rendent toute grande mobilisation possible.

Projection pour l'année 2013-2014

Les principaux enjeux résident dans la mise en place de mécanismes structurants qui permettront à l'AFPAD de jouir d'une gestion professionnelle et efficace. Dans la croissance d'un organisme, tous arrivent au même point autour de son 10^e anniversaire : celui de faire face à la gestion de sa croissance et à la nécessité d'adopter une gestion rigoureuse afin d'assurer la pérennité de l'organisation.



L'année 2013-2014 sera donc une année de transition à l'intérieur de laquelle l'AFPAD se verra obtenir une plus grande maturité et autonomie. Les actions seront orientées vers le remaniement des acquis et l'acquisition de nouvelles stratégies qui l'amèneront vers la reconnaissance de son caractère unique comme association et son positionnement solide et sans équivoque dans le paysage des organismes d'aide aux victimes.



Objectifs pour l'année 2013-2014

5 axes stratégiques :

1. Restructurer les ressources humaines;
2. Augmenter les dons;
3. Améliorer la quantité et la qualité de nos services;
4. Amélioration de la gestion financière et de la transparence;
5. Communications.

1. Restructurer les ressources humaines :

Les objectifs :

- Résoudre les conflits;
- Comprendre les tâches et objectifs de chacune des employées;
- Comprendre les forces et les faiblesses de l'organisation;
- Augmenter le sentiment d'appartenance;
- Identifier les besoins en formation;
- Unifier les 2 bureaux que l'on parle de l'AFPAD en tant qu'entité unifiée et non par région;
- Donner une orientation claire à chaque employée;
- Augmenter le rendement et le professionnalisme;
- Structurer le travail;
- Remettre un guide de l'employée;
- Redéfinir les tâches;
- Donner de nouvelles responsabilités en fonction des nouveaux objectifs.

2. Augmenter les dons

- Mise en place d'une campagne annuelle;
- Élaboration des bases d'une campagne de dons majeurs;
- Favoriser les activités de collecte de fonds initiés par des donateurs (création d'un premier comité de support aux initiatives donateurs afin d'augmenter le nombre d'initiatives, les dons reçus et la récurrence des activités);
- Mise sur pied d'un évènement de collecte de fonds « signature » : Vaincre le vide pour 2014;
- Solliciter les dons corporatifs.

3. Améliorer la quantité et la qualité de nos services

Beaucoup de services à l'AFPAD sont, depuis longtemps, considérés comme acquis, mais doivent bénéficier d'une constante amélioration (formation aux employées, recherche d'information concernant les modifications aux lois, etc.). D'autres, sont dispensés par des bénévoles et soutenus par les employées. Nous avons donc le souci de développer les services et ce, dans la réalité des ressources humaines et financières à notre disposition.

Revoir les services :

- Formation d'un comité d'analyse des demandes financières et des services;
- Structurer un protocole de demande d'aide (critères);
- Instaurer un protocole de prise en charge de nouvelles familles;
- Offrir de nouveaux services (disparitions, groupe de soutien, carte de sympathie, développement d'une trousse d'accueil).

Déjeuners-causeries et bénévolat :

- Rapatrier les bénévoles des déjeuners-causeries sous la responsabilité d'une seule personne;
- Structurer l'offre de bénévolat de l'AFPAD;
- Donner plus de responsabilités aux bénévoles;
- Offrir une journée de rencontre formation aux bénévoles des déjeuners;
- Réviser les processus d'invitation;
- Réfléchir sur les déjeuners en régions éloignées.

Programme de consultation en ligne :

- Analyse du site Internet;
- Refonte du site pour avoir une section sécurisée offrant le clavardage;
- Recrutement de professionnels;
- Formation des professionnels;
- Lancement du service;
- Suivi et analyse.

Rapprochement avec d'autres organismes :

- Établir notre positionnement par rapport aux autres organismes d'aide aux victimes;
- Concertation avec les autres organismes.

4. Amélioration de la gestion financière et de la transparence

Gestion plus étroite des finances :

- Revoir le budget 2013-2014;
- Engager une secrétaire-comptable à temps plein;
- Refaire la grille de dépense des employées et faire appliquer les critères établis;
- Plus de transparence avec le BAVAC et rencontres plus fréquentes.

Gouvernance stratégique :

Afin d'assurer une plus grande diversité d'opinions, une partie du CA devrait être comblé par des non-victimes et par des professionnels ayant déjà acquis une certaine expertise en gouvernance.

- Représentation auprès de diverses organisations pour se faire connaître;
- Recrutement auprès de l'Ordre des psychologues;
- Recrutement auprès du Barreau et de la Chambre des notaires;
- Recrutement auprès de nos futurs partenaires financiers.

Améliorer la gestion administrative :

- Refonte de la base de données et utilisation d'outils optimaux;
- Amélioration des règlements généraux;
- Finaliser et adopter le code d'éthique.

5. Communications

Faire un plan de communications :

Les objectifs :

- Faire connaître nos services auprès du public et des entreprises;
- Améliorer notre image, notre marque;
- Augmenter notre crédibilité;
- Augmenter les activités sur notre site Internet;
- Augmenter les dons.

États financiers 2012-2013



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD) qui comprennent le bilan au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1er avril 2011, les états des résultats, les états de l'évolution des soldes de fonds et les états des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Elle est également responsable du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

JEAN-GUY THERRIEN, CPA AUDITEUR, CGA | ARNAU DÉRY-THERRIEN, CPA AUDITEUR, CA
GUYLAINE LAPORTE, CPA AUDITRICE, CGA | IAN LEFRANÇOIS, CPA AUDITEUR, CA

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits d'événements et de dons pour lesquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification des ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits, à l'excédent des produits par rapport aux charges, à l'actif et aux soldes de fonds.

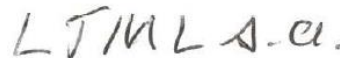
Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'intégralité des produits mentionnés au paragraphe précédent, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD) au 31 mars 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que l'organisme Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD) a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1er avril 2012 et que sa date de transition était le 1er avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 mars 2012 et au 1er avril 2011, l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

Le 10 juin 2013
Trois-Rivières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. J. M. L. A. C.', is written over the printed name of the firm.

Société de comptables professionnels agréés ⁽¹⁾

⁽¹⁾ CPA auditeur, CGA permis n° 125820

ASSOCIATION DES FAMILLES DE PERSONNES ASSASSINÉES OU DISPARUES

AFPAD

-6-

RÉSULTATS (SUITE)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

	Fonds général		Fonds d'immo- bilisations		Fonds Isabelle Boisvenu		2013	2012
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
CHARGES								
Salaires	85 630	-	-	-	-	-	85 630	104 023
Charges sociales	9 897	-	-	-	-	-	9 897	11 482
Événements	48 281	-	-	-	-	-	48 281	5 201
Représentation et Déplacements	6 348	-	-	-	-	-	6 348	5 322
Charges locatives	14 759	-	-	-	-	-	14 759	14 156
Honoraires professionnels	47 235	-	-	-	-	-	47 235	71 471
Fournitures et frais de bureau	10 274	-	-	-	-	-	10 274	8 836
Télécommunications	4 967	-	-	-	-	-	4 967	6 183
Frais bancaires, intérêts et pénalités	782	-	-	1 099	-	-	1 881	2 404
Publicité	16 057	-	-	-	-	-	16 057	4 187
Assurances	932	-	-	-	-	-	932	999
Entretien et réparations de l'équipement	314	-	-	-	-	-	314	134
Aide aux familles	9 970	-	-	-	-	-	9 970	14 692
Bourse	-	-	-	-	-	-	-	5 000
Formation	1 064	-	-	-	-	-	1 064	619
Amortissement des immobilisations	1 328	-	-	-	-	-	1 328	1 656
	257 838	-	-	1 099	-	-	258 937	256 365
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	6 364	-	-	4 008	-	-	10 372	26 468

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

ASSOCIATION DES FAMILLES DE PERSONNES ASSASSINÉES OU DISPARUES

AFPAD

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

	Fonds	Fonds	Fonds	Fonds	2012
	général	d'immobilisations	Isabelle	Boisvenu	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	21 135	13 671	130 143		138 481
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	7 692	(1 328)	4 008		26 468
Investi en immobilisation	-	-	-		-
SOLDE À LA FIN	28 827	12 343	134 151	164 949	164 949

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

-8-

ASSOCIATION DES FAMILLES DE PERSONNES ASSASSINÉES OU DISPARUES

AFPAD

BILAN

AU 31 MARS 2013

	Fonds général \$	Fonds d'immobilisations \$	Fonds Isabelle Boisvenu \$	31 mars 2013 Total \$	31 mars 2012 Total \$	1 ^{er} avril 2011 Total \$
ACTIF						
À COURT TERME						
Encaisse	29 414	43 000	2 705	75 119	30 079	41 998
Placements temporaires (note 4)	-	-	131 446	131 446	115 693	87 603
Créances et effets à recevoir (note 6)	15 637	-	-	15 637	6 735	5 509
Subvention à recevoir	-	-	-	-	43 000	-
Frais payés d'avance	1 194	-	-	1 194	933	931
	46 245	-	134 151	223 396	196 440	136 041
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	-	12 343	-	12 343	13 671	5 386
	46 245	55 343	134 151	235 739	210 111	141 427

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

ASSOCIATION DES FAMILLES DE PERSONNES ASSASSINÉES OU DISPARUES

AFPAD

BILAN (SUITE)

AU 31 MARS 2013

PASSIF	Fonds général	Fonds d'immobilisations	Fonds Isabelle Boisvenu	31 mars 2013 Total	31 mars 2012 Total	1 ^{er} avril 2011 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
À COURT TERME						
Sommes à remettre à l'État	10 418	-	-	10 418	2 162	2 946
	10 418	-	-	10 418	2 162	2 946
SUBVENTION REPORTÉE (note 8)	7 000	43 000	-	50 000	43 000	-
SOLDES DE FONDS						
Non affecté	28 827	-	2 705	31 532	35 585	45 492
Grevés d'affectations d'origine interne	-	-	131 446	131 446	115 693	87 603
Investi en immobilisation	-	12 343	-	12 343	13 671	5 386
	28 827	12 343	134 151	175 321	164 949	138 481
	46 245	55 343	134 151	235 739	210 111	141 427

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

ASSOCIATION DES FAMILLES DE PERSONNES ASSASSINÉES OU DISPARUES -10-

AFPAD

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

	2013	2012
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	10 372	26 468
Éléments n'affectant pas les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	1 328	1 656
	11 700	28 124
Variations d'éléments hors caisse du fonds de roulement		
Créances et effets à recevoir	34 097	(1 226)
Frais payés d'avance	(261)	(2)
Fournisseurs et charges à payer	8 256	(43 784)
	42 092	(45 012)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	53 792	(16 888)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions reportées	7 000	43 000
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement	7 000	43 000
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements temporaires	(15 752)	(28 090)
Acquisition d'immobilisation corporelles	-	(9 941)
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement	(15 752)	(38 031)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	45 040	(11 919)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	30 079	41 998
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	75 119	30 079
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	75 119	30 079

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

AFPAD

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2013

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD) est constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*. L'organisme offre gratuitement de l'aide aux familles de personnes assassinées ou disparues afin de surmonter les épreuves auxquelles elles sont confrontées.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser des états financiers conformément aux NCOSBL, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Les estimations présentées dans les états financiers sont les amortissements des immobilisations corporelles. Rien ne nous porte à croire qu'il y a une incertitude importante relative à la mesure de ces estimations.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'organisme sans but lucratif "Association des familles de personnes assassinées ou disparues" applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés afférents aux immobilisations corporelles sont constatés à titre de produits au même rythme que l'amortissement des immobilisations corporelles sous-jacentes. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Les produits de la vente de biens sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que la livraison a eu lieu, que le prix que l'acheteur doit payer est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé depuis la date d'acquisition du placement.

AFPAD

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2013

2. CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Fonds général

Le fonds général présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation des services et à la gestion.

Fonds d'immobilisations

Le fonds d'immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Fonds Isabelle Boisvenu

Le fonds Isabelle Boisvenu présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la remise de bourses d'études à des étudiants qui entreprennent des études supérieures en victimologie. L'organisme a pris les dispositions afin de rendre indépendantes les transactions liées au fonds général et au fonds Isabelle Boisvenu en vertu d'un protocole signé le 28 mars 2011.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement dégressif aux taux suivants :

Équipement de bureau	20%
Équipement informatique	30%
Logiciel	30%
Site Web	30%

ASSOCIATION DES FAMILLES DE PERSONNES ASSASSINÉES OU DISPARUES -13-

AFPAD

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2013

2. CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont capitalisées et amorties au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE BIENS ET DE SERVICES

L'organisme bénéficie des services de nombreux bénévoles dans son fonctionnement courant. En raison des difficultés inhérentes à l'évaluation de la juste valeur des services reçus, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

IMPÔTS SUR LE REVENU

L'organisme n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du dépôt à terme et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des sommes à remettre à l'État.

AFPAD

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2013

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2012 sont les premiers états financiers établis selon les NCOSBL. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2012 avaient été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada consignés dans la Partie V (PCGR avant le basculement) du Manuel de l'ICCA – Comptabilité. Selon le chapitre 1501 du Manuel de l'ICCA, Application initiale des normes, la date de transition est le début de la première période pour laquelle une entité présente des informations comparatives complètes selon les NCOSBL. La date de transition est donc le 1er avril 2011 pour l'organisme, soit le début de l'exercice terminé le 31 mars 2012.

Le chapitre 1501 permet exceptionnellement, lors de la date de transition, que les immobilisations corporelles soient évaluées à la juste valeur et que cette juste valeur soit utilisée comme coût réputé. L'organisme ne s'est pas prévalu de cette exemption relative à une modification comptable rétroactive.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont constitués de dépôts à terme d'un montant en capital de 116 446 \$ et 15 000 \$ (115 693 \$ et - en 2012) qui portent intérêt au taux de 0,65 % (0,65 % en 2012) et viennent à échéance en juillet et novembre 2013.

5. VIREMENT INTERFONDS

L'organisme a fait à l'occasion des virements entre le fonds Isabelle Boisvenu et le fonds général. Un compte bancaire a été ouvert en décembre 2011 spécifiquement pour des fins transactionnelles dans le fonds Isabelle Boisvenu.

6. CRÉANCES ET EFFETS À RECEVOIR	2013	2012
	\$	\$
Subventions à recevoir	1 384	1 318
Taxes à la consommation à recevoir	14 253	5 417
	15 637	6 735

ASSOCIATION DES FAMILLES DE PERSONNES ASSASSINÉES OU DISPARUES -15-

AFPAD

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2013

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2013	2012
	COÛT	AMORTIS- SEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
	\$	\$	\$	\$
Équipement de bureau	2 243	1 569	674	844
Équipement informatique	4 787	4 099	688	983
Logiciel	4 416	2 404	2 012	2 875
Site web	8 969	-	8 969	8 969
	20 415	8 072	12 343	13 671

8. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme loue un photocopieur en vertu d'un contrat de location-acquisition, pour une période de 66 mois échéant en septembre 2018. Le coût annuel de la location est de 835 \$.

Les paiements futurs s'élèveront à 3 758 \$ et comprennent les paiements suivants pour les cinq prochains exercices:

	\$
2 014	835
2 015	835
2 016	835
2 017	835
2 018	418

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixes et exposent donc l'organisme au risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

ASSOCIATION DES FAMILLES DE PERSONNES ASSASSINÉES OU DISPARUES -16-

AFPAD

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2013

10. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Les objectifs de l'organisme en termes de gestion de capital sont d'abord d'assurer la pérennité de celui-ci afin de pouvoir continuer à réaliser sa mission.

L'organisme définit son capital comme étant les soldes de fonds.

L'organisme gère son capital principalement par le biais de la recherche de subventions auprès des gouvernements. De plus, une part importante de la gestion de son capital consiste en la collecte de dons auprès de divers apporteurs.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'organisme peut être amené à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'organisme est soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital. Ces exigences sont prévues dans certaines ententes avec des apporteurs de fonds et concernent les apports affectés à des dépenses particulières. L'organisme fait un suivi régulier de ces exigences. Au cours de l'exercice, l'organisme s'est conformé à ces exigences.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'organisme a retenu les services du directeur général. Un montant de 22 856 \$ (66 319 \$ en 2012) a été comptabilisé dans les charges à titre d'honoraires de gestion. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

12. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Concernant la principale source de subvention, soit celle du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC) qui représente environ 69 % du total des revenus au 31 mars 2013 (53 % au 31 mars 2012), le risque de crédit est faible.

13. CORRECTION D'ERREURS

La société a constaté que les taxes à la consommation au cours de l'exercice 2012 ont été surévaluées. Par conséquent, le solde des bénéfices non répartis au 1er avril 2012 a été augmenté de 3 431 \$ et les états financiers de 2012 ont été redressés. À l'état des résultats de 2012, l'excédent des produits sur les charges se trouve augmenté de 3 431 \$. Au bilan du 31 mars 2012, les débiteurs ont été augmentés de 2 285 \$ et les fournisseurs ont été diminués de 1 146 \$.

ASSOCIATION DES FAMILLES DE PERSONNES ASSASSINÉES OU DISPARUES -17-

AFPAD

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2013

14. PRÉSENTATION COMPARATIVE

Certains chiffres de l'exercice 2012 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2013.

ASSOCIATION DES FAMILLES DE PERSONNES ASSASSINÉES OU DISPARUES -18-

AFPAD

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

ANNEXE A : AIDE AUX FAMILLES	2013	2012
Déplacements	2 738	3 338
Repas	6 054	7 768
Conférencier, Évènements	378	1 669
Assistance psychologique et autres frais	800	1 917
	9 970	14 692